

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00821
Numéro SIREN : 827 894 056
Nom ou dénomination : 2SURDEUX

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2019 sous le numéro de dépôt 7236



Le :

14 MAR 2019

Numéro :

7236

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 21 février 2019

2SURDEUX

Société par actions simplifiée

au capital de 1 000 euros

Siège social : 14, Villa des Bosquets - 91080 COURCOURONNES

SIRET : 827 894 056 00015 - Code APE : 7490B

IMMATRICULEE AU RCS D'EVRY (91)

Les soussignés :

Monsieur Thierry PUJOL (49 actions) - Président

demeurant 14, Villa des Bosquets - 91080 COURCOURONNES

né le 1er mars 1955 à Carcassonne (11)

de nationalité Française

Madame Catherine CHAZÉ (51 actions) - Directrice Générale

demeurant 7, Rue de Bougainville - 78390 BOIS D'ARCY

Née le 31 mai 1961 à Châteaubriant (44)

de nationalité Française

se sont réunis le 21 février 2019 à 14H30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'assemblée est présidée par Thierry PUJOL, président de la société.

Madame Catherine CHAZÉ, directrice générale de la société, est désignée comme secrétaire de la séance.

Les deux actionnaires composant le capital social étant présents, le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président, en remplacement de Monsieur Thierry PUJOL, démissionnaire
- Modification des statuts après la cession des actions de Monsieur Thierry PUJOL
- Déplacement du siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs à donner.

cc

TP

Après la cession de l'ensemble de ses actions par Monsieur Thierry PUJOL à Madame Catherine CHAZÉ, les résolutions prises sont les suivantes :

Première résolution

Madame Catherine CHAZÉ prend acte de la démission remise par Monsieur Thierry PUJOL le 18 février 2019 de ses fonctions de président de la société à compter de ce jour.

Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Madame Catherine CHAZÉ décide de relever Monsieur Thierry PUJOL des fonctions de président qu'il occupait jusqu'alors. Il cessera ses fonctions à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Madame Catherine CHAZÉ décide, pour une durée indéterminée, de prendre la présidence de la société en remplacement de Monsieur Thierry PUJOL, président démissionnaire, accepte ces fonctions et déclare n'être frappée d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Elle s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société.

Troisième résolution

Pour l'exercice de ses fonctions de présidente, Madame Catherine CHAZÉ, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur et bénéficiera du remboursement de ses frais dans les conditions fixées par cette décision.

Quatrième résolution

Dans l'attente de la détermination d'un nouveau siège social, l'adresse du siège social actuel est maintenue au 14, Villa des Bosquets 91080 COURCOURONNES, mais le courrier sera reçu à l'adresse de la Présidente qui effectuera les démarches auprès du bureau de poste de Courcouronnes pour cela.

Cinquième résolution

La présidente devenant associé unique, procédera des modifications dues aux résolutions précédentes.

Sixième résolution

La nouvelle présidente disposant de deux licences d'Entrepreneur de spectacles (catégorie 2 et 3) renonce au poste de Directrice Générale. Le poste de Directeur Général est donc supprimé.

CC

TP

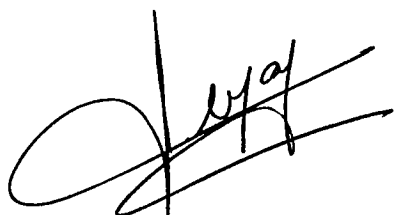
Dernière résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

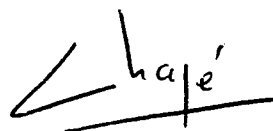
De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par le *président de séance* Monsieur Thierry PUJOL et la secrétaire de séance, Madame Catherine CHAZÉ, pour servir et valoir ce que de droit.

Aucune autre question n'étant abordée, l'Assemblée Générale est levée à 16H.

Fait en 5 (cinq) exemplaires originaux à COURCOURONNES,
Le 21 février 2019

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by several sharp, intersecting strokes.

Thierry PUJOL

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping initial 'C' followed by the letters 'hazé' in a cursive script.

Catherine CHAZÉ